

## Questions sur la sécurité de la famille

Si vous avez des inquiétudes quant au fait de percevoir une pension alimentaire pour enfant en toute sécurité, le programme de pension alimentaire pour enfant de l'État de New York est là pour vous aider. Nous disposons de ressources, de politiques et de procédures conçues pour vous aider à accéder à nos services de manière plus sûre. Nous posons ces questions à toutes les personnes qui présentent une demande pour bénéficier d'une pension alimentaire pour enfant afin de nous aider à fournir les services adéquats.

Le remplissage de ce formulaire est facultatif. Si vous répondez par l'affirmative à l'une des questions suivantes, il existe des options qui peuvent rendre ce processus plus sûr. Vous pouvez discuter en privé avec un agent d'aide à l'enfance des mesures à prendre pour assurer votre sécurité et celle des enfants au cours de cette procédure. Toutes les informations que vous fournissez resteront confidentielles, sauf s'il y a des raisons de penser que les enfants subissent des préjudices ou sont en danger imminent.

**Vos réponses aux questions ci-dessous ne seront pas communiquées à l'autre parent.** Nous ne partagerons pas de données personnelles telles que les adresses, les informations sur l'emploi ou les coordonnées avec l'un ou l'autre des parents. **Toutefois**, le nom du comté dans lequel vous demandez des services sera mentionné dans les documents judiciaires ou les ordonnances.

1. Seriez-vous inquiet(ète) pour votre sécurité ou celle de vos enfants si l'autre parent connaissait votre adresse, votre lieu de travail ou la manière de vous contacter ?  
 Oui  Non
2. Lorsque nous ouvrons un dossier de pension alimentaire pour enfant, nous contactons l'autre parent pour obtenir des informations telles que son emploi et ses revenus. Avez-vous des préoccupations dont nous devrions être informés avant de les contacter ?  
 Oui  Non
3. Il se peut que nous devions programmer des tests génétiques qui pourraient avoir lieu au même moment et au même endroit pour les deux parents. Avez-vous des craintes quant à la sécurité du fait de la rencontre avec les enfants et l'autre parent ?  
 Oui  Non
4. Pour percevoir la pension alimentaire pour enfant ordonnée par le tribunal, le programme de pension alimentaire pour enfant déduit directement l'argent du salaire d'un parent. Nous pouvons également prendre des mesures telles que la suspension des permis de conduire, la saisie des crédits d'impôt de l'État et au niveau fédéral, le refus de délivrer des passeports et la suspension des licences professionnelles et récréatives (par exemple, licence de médecin ou d'avocat, chasse, pêche, etc.) si le parent ne paye pas la pension. L'une de ces actions vous exposerait-elle ou exposerait-elle les enfants à un risque de préjudice physique, émotionnel et/ou financier ?  
 Oui  Non
5. Pour établir ou modifier votre pension alimentaire pour enfant, vous devrez peut-être témoigner (partager des informations) devant un juge dans le cadre d'une audience consacrée à la pension alimentaire pour enfant. Avez-vous des inquiétudes au sujet de la comparution devant un tribunal ?  
 Oui  Non
6. Avez-vous des inquiétudes quant à votre sécurité ou à celle de vos enfants lorsqu'ils sont en contact avec l'autre parent dans le cadre d'un droit de visite ?  
 Oui  Non

**Des informations supplémentaires sur nos options de sécurité sont disponibles dans le document intitulé *Obtenir une pension alimentaire pour enfant en toute sécurité : ce que vous devez savoir (Getting Child Support Safely: What You Should Know)*.**

**Résidents de la ville de New York : consultez le document intitulé *Informations destinées à toutes les personnes susceptibles de demander une pension alimentaire pour enfant sur la manière de l'obtenir en toute sécurité*.**

**Les situations changent et votre sécurité est toujours une priorité.  
Vous pouvez modifier vos réponses à ces questions à tout moment en contactant votre agent d'aide à l'enfance.**